

# La RAC,

## Une solution pour se qualifier!



### QU'EST-CE QUE LA RAC?

La **reconnaissance des acquis et des compétences** (RAC) est une démarche personnalisée offerte par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour plusieurs programmes d'études.

Elle vise à reconnaître officiellement des compétences acquises au cours des expériences de vie et de travail.

En éducation à l'enfance, la RAC peut conduire à l'obtention :

- d'une attestation d'études collégiales en techniques d'éducation à l'enfance (AEC en TEE);
- d'un diplôme d'études collégiales en techniques d'éducation à l'enfance (DEC en TEE).

### POURQUOI FAIRE LA RAC?

La RAC offre une façon autre que le parcours scolaire traditionnel d'obtenir un DEC en TEE ou une AEC en TEE.

En obtenant un DEC en TEE, votre employeur pourrait vous reconnaître le statut d'éducatrice ou d'éducateur qualifié.

Il en serait de même si vous obtenez une AEC en TEE et que vous possédez **au moins trois années d'expérience pertinente**<sup>1</sup>.

### À QUI S'ADRESSE LA RAC?

Vous avez développé des compétences en éducation à l'enfance grâce à vos expériences professionnelles ou personnelles, et ce, ici au Québec ou ailleurs?

**La RAC est pour vous!**

### OÙ SONT OFFERTS LES SERVICES DE LA RAC?

Plusieurs cégeps au Québec disposent des ressources nécessaires pour vous accompagner dans la reconnaissance de vos acquis et de vos compétences. Certains offrent également des services à distance.

Pour de plus amples renseignements et pour recevoir de l'accompagnement, consultez :

- *Qualification Québec*: [qualificationsquebec.com](http://qualificationsquebec.com)
- Pour envoyer un courriel : [portail@qualificationsquebec.com](mailto:portail@qualificationsquebec.com)
- Pour prendre rendez-vous, appelez le 514 379-6415

Pour connaître les programmes offerts en démarche RAC<sup>2</sup>, consultez :

- *Mon retour au cégep*: [monretouraucegep.com/reconnaissance-des-acquis](http://monretouraucegep.com/reconnaissance-des-acquis)

1 Pour connaître les exigences relatives à la qualification du personnel de garde, vous êtes invité à consulter la Directive concernant l'évaluation de la qualification du personnel de garde disponible à l'adresse suivante : [mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/cpe-garderiers/gestion-rh/formation/Pages/index.aspx](http://mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/cpe-garderiers/gestion-rh/formation/Pages/index.aspx)

2 Le portrait des programmes qui offrent des programmes de RAC peut évoluer dans votre région.